

Rapport N° 257

Ouverture d'une Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) au Rocher

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 164'300.- pour les travaux et l'ameublement de l'UAPE

Demande de crédits de fonctionnement pour l'exploitation de la future structure

Nyon, le 6 avril 2016,

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission en charge du présent préavis s'est réunie le lundi 4 avril 2016 à 19h30, en présence de Madame Stéphanie Schmutz, Municipale en charge des Affaires Sociales et des Sports, et de Monsieur Michel Piguët, Chef de Service. Elle tient à les remercier pour leurs explications concrètes et détaillées. A noter que cette séance était initialement prévue le 16 mars 2016.

La commission était composée de Mesdames Sandrine Breitenmoser, Danièle Schwerzmann et de Messieurs Vincent Hacker, Jean-Claude Mermilliod, Olivier Monge (rapporteur). Christian Udasse (président). Valérie Annen et Yves Gauthier-Jaques étaient excusés.

Présentation de la Municipalité

La parole est donnée à Madame Schmutz qui commente le préavis municipal. Celui-ci, tel que rédigé, est bien explicite quant au projet d'UAPE au Rocher. Elle rappelle néanmoins quelques points.

Une information avait été donnée au Conseil communal en juin 2015 du service des affaires sociales. Pour les enfants en garde collective en crèche, une continuité en UAPE est souhaitée, mais il y avait peu de places pour les nouvelles demandes. S'en est suivi un « bricolage » d'heures entre mamans de jour, crèches, UAPE,... à cause d'un cruel manque de places disponibles. Un développement de ces UAPE près des écoles est donc en cours de réalisation.

Une opportunité se présente du fait de la bascule HARMOS Rocher / Marens. Plus de classes du Rocher sont transférées à Marens que de celles de Marens venant au Rocher, d'où une libération de place dans les classes libres. Le domicile du concierge est aussi libéré.

Le service des affaires sociales a réalisé une étude avec la collaboration du service architecture et bâtiments et les directions des deux écoles.

Quelques travaux d'aménagement suffisent pour réaliser cette UAPE.

Points de discussion, commentaires

Rappel de la répartition des classes :

Au Couchant : 1er cycle primaire ; Au Rocher : 2eme cycle primaire

Au Reposoir : 1er et 2ème cycle primaire

Pour les 5-6 P, seront donc disponibles 48 places au Rocher C.

Ceci au moins pour les 2 prochaines années, et ensuite s'ajouteront les 7-8P. En effet, à l'ouverture du Reposoir, le Rocher accueillera les 7-8P l'après-midi ; c'est une obligation cantonale avec le nouveau mode de garde dans le parascolaire et le respect des différentes règles d'encadrement.

De la place sera ainsi libérée au Grand T'Etraz pour des 1-2 P.

A noter que, outre les élèves du Rocher, ceux de La Paix, de Gai-Logis et des Tattes d'Oies seront dirigés sur le Rocher en attendant les ouvertures respectives des nouvelles unités Couchant et Reposoir.

Les 4.9 EPT sont conformes et nécessaires pour respecter les normes cantonales en matière d'encadrement. Cela ne signifie pas que seront embauchées autant de personnes car une partie de ces EPT seront attribués à du personnel existant. Par exemple le SASEJ absorbe tel quel l'administratif supplémentaire.

Parking du Rocher : la politique du parcage ne s'en trouve pas modifiée ou adaptée. Il existe un dépose-minute et de plus les 5-6P sont des élèves assez grands pour effectuer majoritairement le trajet à pieds.

Projets des UAPE du Reposoir et du Couchant en 2017 (et Gubler en 2018) : une fois réalisées, ces unités permettront aux élèves des Tattes d'Oies d'être affectés au Couchant et ceux de Gai-Logis au Rocher pour les grands et au Grand T'Etraz pour les petits.

Une nouvelle répartition prends place au fur et à mesure des nouvelles réalisations de structure d'accueil.

Les nouvelles inscriptions sont difficiles à anticiper de manière très précise, mais en moyenne annuelle, il ressort qu'une proportion de 40% des élèves sollicitent des places d'accueil.

Le coût est de CHF 164'300.- pour les travaux et ameublement, et pour l'exploitation, CHF - 34'500.- pour 2016 puis CHF 166'500.- à partir de 2017 (crédit de fonctionnement au budget).

Les subventions de la FAJE sont versées par place créée et sont constantes.

Le service architecture et bâtiments a estimé avec un architecte au plus juste le montant des chiffres engagés pour la présente étude. Le strict minimum est effectué en matière de travaux puisqu'une rénovation complète est prévue en 2019.

Les places de réserve pour la croissance à venir seront utiles comme réserve pour contenir les déplacements d'élèves lors des rénovations.

En 2012, un préavis prévoyait l'augmentation du nombre d'élèves... d'où le concept des nouvelles UAPE pour 1P à 6P, dimensionné pour la croissance future.

Cependant la loi d'application de l'article 63a de la Constitution vaudoise sera plus contraignante que prévue au départ et le Grand-Conseil vaudois validera courant 2016 la nouvelle version de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). Elle concerne aussi désormais les 7-8P pour lesquels une demande est par ailleurs réellement existante.

La rénovation du Rocher C en 2019 permettra avec ses 100 places, d'absorber ceci.

Cette rénovation fera l'objet d'un futur préavis.

Durant celle-ci, les élèves du Rocher seront transférés aux Classes Tartines, libérées de ses élèves qui eux intégreront l'accueil du Reposoir.

A terme l'intégralité de la capacité d'accueil sera en place, soit sur le lieu d'enclassement soit tout proche de chaque école.

CONCLUSION

Il est d'une part obligatoire de se mettre en conformité avec la législation vaudoise en matière d'accueil de jour des enfants, et d'autre part, nous devons nous donner les moyens et la possibilité de planifier et réaliser des travaux d'UAPE sans péjorer le niveau d'accueil existant, que l'on sait insuffisant, qui plus est actuellement.

Cette UAPE, absolument indispensable, est réalisable pour un coût très raisonnable du fait de la présente opportunité à saisir au Rocher C.

C'est à l'unanimité que la commission nommée pour ce préavis, vous recommande de soutenir ce projet essentiel.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 257 concernant la création d'une Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) au Rocher,

oui les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à créer une Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) au Rocher, qui ouvrira ses portes en août 2016 ;
2. d'accorder un crédit de CHF 164'300.- afin de financer les travaux sur le bâtiment du Rocher C, ainsi que l'acquisition d'équipements et d'ameublement ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – Dépense du patrimoine administratif, dépense amortissable en 10 ans ;
4. d'autoriser la Municipalité à engager le personnel nécessaire selon les normes de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE), à savoir 0.6 EPT pour le/a responsable pédagogique, 3.5 EPT pour le personnel éducatif, 0.1 EPT pour le personnel administratif, 0.7 EPT pour le personnel d'intendance ;
5. d'inscrire au budget les nouvelles charges et recettes de fonctionnement de l'UAPE dans le chapitre 76 – Réseau d'accueil de jour pour enfants dans de nouveaux comptes à créer, à savoir :
 - 5.1 Au budget 2016 (août à décembre) :
 - CHF 200'000.- pour le salaire du personnel ;
 - CHF 78'000.- pour les frais d'alimentation, de transports, d'animation et de maintenance ;
 - les recettes parents, la subvention ordinaire de la FAJE et l'aide au démarrage de l'OFAS et de la FAJE, pour un montant total attendu de CHF 312'000.-, viendront en déduction de ces charges ;
 - 5.2 Au budget 2017 :
 - CHF 480'000.- pour le salaire du personnel ;
 - CHF 184'500.- pour les frais d'alimentation, de transports, d'animation et de maintenance ;
 - les recettes parents, la subvention ordinaire de la FAJE et l'aide au démarrage de l'OFAS et de la FAJE, pour un montant total attendu de CHF 498'000.-, viendront en déduction de ces charges.

La Commission :

ANNEN Valérie
BREITENMOSER Sandrine
GAUTHIER-JAQUES Yves
HACKER Vincent
MERMILLIOD Jean-Claude
MONGE Olivier (rapporteur)
SCHWERZMANN Danièle
UDASSE Christian (président)